

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1222/2007 de la Commission du 18 octobre 2007 fixant les prix représentatifs dans les secteurs de la viande de volaille et des œufs ainsi que pour l'ovalbumine et modifiant le règlement (CE) n° 1484/95

(Journal officiel de l'Union européenne L 275 du 19 octobre 2007)

Page 31, au tableau de l'annexe, troisième colonne «prix représentatif», pour le code NC 0207 14 10:

au lieu de: «214,1»,

lire: «241,1».
